

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

REFORMES : C'EST AU TOUR DES CADRES

Les mauvaises nouvelles tombent les unes à la suite des autres, et aucune catégorie n'est épargnée. L'examen des documents de travail fournis dans le cadre du GT sur les règles de gestion des A+ prévu le 27 mars dernier, ne laisse aucun doute sur la fin des perspectives de carrière des cadres supérieurs de la DGFIP.

L'intersyndicale DGFIP (Solidaires, CGT, FO et CFDT-CFTC) a décidé, compte tenu de la période de conflits, de ne plus assister à aucun groupe de travail et demandé le report de ces derniers jusqu'à ce que le Ministre envoie sa lettre de cadrage sur les missions, structures et règles RH.

Toutefois, la CFTC DGFIP tenait à vous faire part du contenu de ces documents et dénoncer l'avenir plus que sombre qui se profile pour les cadres.

Sur l'harmonisation des dispositifs de sélection IDIV encadrement : afin d'avoir un avis complet sur les candidats à cette sélection, la Direction propose que le comité chargé d'évaluer les candidats aient connaissance de la totalité du dossier (3 dernières évaluations et avis du supérieur hiérarchique).

Sur les nouvelles modalités de gestion des IDIV : la DGFIP prévoit un grade unique pour les IDIV, mettant fin aux deux filières « expert » et administratif ». Elle propose donc :

- de mettre une passerelle entre les deux filières (les IDIV experts pourront au mouvement sur les emplois administratifs et comptables, avec avis systématique du directeur sur les compétences managériales. En revanche, un IDIV administratif souhaitant devenir expert devra passer la sélection pour valider son expertise.
- que le vivier IDIV expert puissent candidater sur les mouvements IDIV encadrants
- Aligner la durée des deux viviers sur la période de 3 ans (au lieu de 4 actuellement pour les « experts »).

Sur la sécurisation des règles d'affectation sur les postes comptables : là encore la DGFIP tire les conséquences de deux décisions de TA sur les reclassements de poste comptable à un indice supérieur sans attribuer aux comptables maintenu sur poste le traitement indemnitaire et indiciaire.

La direction propose donc d'inviter la cadre qui ne remplit pas les conditions pour bénéficier d'une promotion sur place à la date du reclassement, à participer au

mouvement comptable et à défaut de l'obtention d'un poste, d'être affecté en emploi administratif.

Sur l'approfondissement des mesures adoptées au précédent GT A+ :

- Extension du délai de séjour de 36 mois pour les postes comptables C1, CSC4-HEA1 et CSC5-1027 (sauf repositionnement)
- Élargissement de la possibilité, pour les directeurs de qualifier un poste comptable de « sensible »
- Association renforcée des directions territoriales à la validation du choix du cadre pressenti sur les postes sensibles quelle que soit la catégorie.
- Généralisation totale du recrutement au choix des 114 postes HEB

L'extension des postes au choix du directeur, l'accès de plus en plus restreint aux postes comptables pour les cadres administratifs, les difficultés de reclassement des comptables ayant perdus leur poste, viennent s'ajouter au manque de perspective de carrière des cadres A+. La CFTC DGFIP alerte la direction sur les conséquences de tous ces choix qui ne peuvent qu'entraîner une perte de motivation, de sens sur les missions et de la frustration chez nos collègues A+.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfp@gmail.com